



COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE GIÈRES

27 avril 2009

L'an deux mille neuf, le 27 avril à dix-neuf heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 21 avril 2009, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Michel ISSINDOU, Maire de la commune.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLÉ, C. EGEA, M-F. PELLEGRIN, C. POLENTINI, G. PROSCHE-LEMAIRE, M. TENINGE, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, M. ISSINDOU, B. LEBRUN, G. MORIN, J. PAVAN, A. PERCONTE, Y. PERRIER, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Christine PICCA (Pouvoir à S. BRANON-MAILLET en date du 27/04/09)
M. Jean-Claude GUERRE-GENTON (Pouvoir à P. VERRI en date du 27/04/09)
M. Jean-Pierre PLATON (Pouvoir à G. PROSCHE-LEMAIRE en date du 21/04/09)
M. Claude SERGENT (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 27/04/09)

Absents excusés :

Mme Hélène MIOLLAN, MM Thierry BARON et Maurice BUFFIERE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 9 mars 2009

Le procès verbal du conseil municipal du 9 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Rapporteur : Alberte BONNIN-DESSARTS

DEL037-09 Composition du jury d'assises pour 2010

Le Préfet de l'Isère a communiqué les dispositions relatives au jury d'Assises. La commune de Gières doit désigner quinze jurés par tirage au sort d'après les listes électorales.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le tirage au sort.

PERSONNEL

Rapporteur : Michel ISSINDOU

DEL038-09 Recrutement de vacataires dans le cadre de l'opération « Jobs d'été »

La commune de Gières reconduit pour la 14^{ème} année consécutive l'opération « Jobs d'été » qui permet à des jeunes giérois de travailler durant les mois d'été.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer des postes horaires vacataires sur la base du SMIC dans la limite du budget alloué.

DEL039-09 Modification partielle du tableau des effectifs

Compte tenu des avancements de grade, proposés par la commune et validés par la CAP du Centre de Gestion, en date du 26 mars 2009, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer un poste de gardien de police municipale, créé à temps complet par délibération N° 94/01 du 8 octobre 2001, un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles de 1^{ère} classe à 90 % d'un temps complet, créé par délibération n°004-09 du 26 janvier 2009, un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps complet, créé par délibération n°4.2.03 du 17 septembre 2003, un poste d'agent de maîtrise à temps complet, créé par délibération 59/04 du 24 mai 2004, un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet, créé par délibération 75/06 du 26 juin 2006 ET un poste de brigadier de police municipale à temps complet, créé par délibération 160-07 du 17 décembre 2007.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de créer un poste de brigadier de police municipale à temps complet au 1^{er} janvier 2009, un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 2^{ème} classe à 90 % d'un temps complet au 1^{er} janvier 2009, un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} juin 2009, un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, au 1^{er} janvier 2009, un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe à temps complet au 1^{er} janvier 2009 et un poste de brigadier chef principal à temps complet au 1^{er} janvier 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité adopte cette modification du tableau des effectifs.

AFFAIRES SCOLAIRES

Rapporteur : Michèle BREUILLÉ

DEL040-09 Organisation de classes de découverte en 2009 - Ecole maternelle La Fontaine

Un projet de classes de découverte propose à deux classes de maternelles de l'école La Fontaine, en partenariat avec la Ligue de l'enseignement, un séjour au centre de Jeunesse Départemental à Autrans, du 25 au 29 mai 2009 pour une durée de 5 jours, pour un total de **9 153 €** (45 élèves prévus). A cela, il convient d'ajouter **430 €** de frais de transport en car dont le coût est pris en charge intégralement par la commune.

Le Conseil général de l'Isère soutient les actions d'enseignement d'éducation physique et d'animations socio-éducatives et peut dans ce cadre apporter une aide financière pour l'organisation de sorties scolaires.

Le conseil municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à demander au Conseil Général et à tout autre organisme l'attribution de subventions pour ces classes de découverte et à signer la convention avec l'organisme de séjours et à signer tout document relatif à cette affaire.

SPORT

Rapporteur : Christine TISON

DEL041-09 Versement d'une subvention exceptionnelle à l'Amicale Boule de Gières

A l'occasion des 70 ans d'existence de l'association, l'Amicale Boule de Gières organise un concours et l'intitule Grand prix de la ville de Gières. Cette manifestation, prévue le 9 mai prochain, regroupera 16 équipes de quadrettes, soit 64 joueurs, des dirigeants et aura pour but de promouvoir ce sport auprès de la population et plus particulièrement des jeunes.

Afin de mener à bien ce projet, l'association sollicite la commune pour une subvention exceptionnelle d'un montant de 1 500 €. Il est précisé que la commune n'a pas versé de subvention depuis 2003.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 1 500 €.

FINANCES

Rapporteur : Christelle POLENTINI

DEL042-09 Foire verte du Mûrier : attribution d'une subvention pour 2009

La commune de Saint-Martin-d'Hères va organiser sa traditionnelle "Foire verte du Mûrier" le 14 juin 2009.

Outre l'aspect ludique de cette manifestation, qui rencontre un succès croissant, cette journée a pour objectif de montrer combien l'agriculture périurbaine fait preuve de vitalité et contribue à promouvoir les produits de son terroir et de son patrimoine culturel, tant à Saint-Martin d'Hères, que dans les communes limitrophes, telles que Gières.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 1 144 € à la mairie de Saint-Martin d'Hères.

CULTURE

Rapporteur : Isabelle BEREZIAT

DEL043-09 Tarifs de l'école municipale de musique (année 2009-2010)

I. Tarif de prêt d'instruments pour les ateliers-découvertes (2009-2010).

Il s'agit de permettre aux nouveaux inscrits, âgés de 7 à 10 ans et s'inscrivant en 1^{ère} année de formation musicale, d'essayer 3 instruments dans l'année (1 par trimestre), avant de s'engager complètement dans l'apprentissage de l'un d'entre eux. Afin d'éviter aux familles l'achat d'instruments dont 2 ou 3 resteront ensuite inutilisés, il est proposé de les mettre à disposition des élèves concernés, moyennant le versement d'une somme de 41 € par an.

II. Tarifs d'inscription à l'école municipale de musique (2009-2010).

Pour l'année 2009-2010, il est proposé au conseil municipal de maintenir 33,33 % pour les élèves giérois et de fixer le quotient familial « plafond » à 1 740 €.

Pour les élèves habitant les communes avec lesquelles une convention est signée, le tarif correspond au tarif plafonné giérois multiplié par deux.

Pour les élèves habitant les autres communes, le tarif appliqué est celui du prix de revient par élève.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le tarif de prêt des instruments, valide le principe d'appliquer un taux d'effort de 33,33 % au quotient familial effectif pour les élèves giérois en 2009-2010, le plafond de 1740 € ainsi que la tarification des élèves ne résidant pas sur Gières et dit que les recettes seront perçues sur le compte 70 « Produits de services ».

DEL044-09 Tarifs d'inscription à la bibliothèque municipale (année 2009-2010)

Il s'agit, comme chaque année, d'ajuster ces tarifs en fonction de l'augmentation du coût de la vie, mesurée par l'INSEE au 14 mai 2008, soit + 1,0 % sur un an.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la grille tarifaire.

DEL045-09 Tarifs des cartes et billets d'entrée pour les spectacles de la salle du Laussy (année 2009-2010)

Dans le même cadre que la délibération précédente, M. le Maire propose au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs d'achat de cartes et de billets d'entrée pour les spectacles organisés par la municipalité en salle du Laussy pour la saison 2009-2010.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle tarification pour les groupes scolaires ainsi que la grille des tarifs.

DEL046-09 Tarifs de location de la Salle du Laussy pour la saison culturelle (année 2009-2010)

Il est proposé au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs de location de la salle du Laussy pour la saison 2009-2010 augmenté de 3 % par rapport aux tarifs 2008-2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte les tarifs de location de la salle du Laussy.

DEL047-09 Tarifs de location des salles culturelles : Grange Michal, salle des fêtes et salle à vocation multiples (année 2009-2010)

Dans le même cadre que la délibération précédente, il est proposé au conseil municipal la mise à jour annuelle des tarifs de location des salles culturelles.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte la nouvelle grille des tarifs.

DEL048-09 Versement d'une subvention exceptionnelle à Trans' Savoir Faire pour l'organisation de la journée « En radeau sur l'Isère de Saint Ismier à Sassenage »

Le 13 juin prochain, l'association Trans' Savoir-Faire organisera la journée « En radeau sur l'Isère de Saint Ismier à Sassenage ». Cette manifestation rappelle l'importance de la navigation sur l'Isère jusqu'à la fin du 19^{ème} siècle de la Savoie au Rhône. Le but de cet événement est de montrer que l'Isère a toujours été au cœur de notre territoire.

Afin de mener à bien ce projet, l'association sollicite une subvention d'un montant de 500 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention de 500 €.

TRAVAUX

Rapporteur : Ange PERCONTE

DEL049-09 Rue de la Plaine : travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité, dans le cadre de la création de la piste cyclable de la Gare au quartier du Japin

En séance du 22 septembre 2008, par délibération n°126-08, le conseil municipal a validé les travaux d'enfouissement des réseaux secs dans le cadre de la création de la piste cyclable de la Gare au quartier du Japin sur le tronçon compris entre la rue de la Gare, à côté de la l'allée des Clos, et la rue de la Plaine, menée par La Communauté d'agglomération Grenoble-Alpes-Métropole, La Métro. La participation financière de la commune a été validée pour un montant des travaux estimé à 11 109 € TTC.

A la suite des études exécutées par le Syndicat Energie 38 (S.E.38) et dans le cadre de la convention qui le lie à la commune de Gières, le syndicat propose l'enfouissement de la ligne électrique d'alimentation basse tension (BT) et présente le plan de financement définitif de l'opération. La participation de la commune est de 13 995 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à prendre acte du projet et du plan de financement prévisionnels de l'opération d'enfouissement des réseaux électriques de basse tension de la rue de la Plaine.

DEL050-09 **Rue des Viaires : travaux d'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécommunication)**

En séance du 7 avril 2008, par délibération n°064-08, le conseil municipal a validé les travaux d'enfouissement des réseaux secs et aériens (électricité, télécommunication et télévision) dans le cadre des travaux de restructuration des voiries des rues des Viaires et des Sports menés par la commune. La participation financière de la commune a été validée pour un montant des travaux estimé à 69 411 € TTC.

A la suite des études exécutées par le Syndicat Energie 38 (S.E.38) et dans le cadre de la convention qui le lie à la commune de Gières, le syndicat propose l'enfouissement de la ligne électrique d'alimentation basse tension (BT) et des réseaux France Telecom (FT), la participation de la commune passe à 42 263 € TTC.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à prendre acte du projet et du plan de financement définitif de l'opération globale d'enfouissement des réseaux secs (électricité et télécommunication) rue des Viaires.

URBANISME

Rapporteur : Paul BERTHOLLET

DEL051-09 **Acquisition du terrain appartenant à M. Louis FERRAFIAT situé rue du Grand Mas – parcelle AI n°268 et chemin d'ex exploitation attenant**

M. Louis FERRAFIAT possède un terrain situé rue du Grand Mas, référencé au cadastre section AI n°268, d'une contenance de 2 256 m² auxquels s'ajoutent 200 m² environ de chemin d'exploitation attenant. Ce terrain jouxte le parking relais (P+R) et la station de tramway « Plaine des sports ». Il est classé en zone Uep5 au Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 13 mai 2006, correspondant à une éventuelle extension du parking relais du Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC).

La commune est propriétaire de la parcelle AI n°155, voisine du terrain de M. FERRAFIAT, desservie par la rue du Grand Mas. Ce secteur a été répertorié, conjointement avec la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (METRO), comme un site potentiel permettant la construction future de logements et notamment de logements locatifs sociaux, dans le cadre du Programme Local de l'Habitat. Il apparaît donc opportun pour la commune d'acquérir le terrain de M. FERRAFIAT en vue d'y réaliser une opération d'ensemble.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte l'acquisition par la commune de la parcelle AI n°268 et du chemin d'exploitation attenant appartenant à M. Louis FERRAFIAT, aux conditions précitées et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

DEL052-09 Déclassement d'un terrain communal et vente à M. et Mme CANAVESIO – quartier du Chamandier

Monsieur et Madame CANAVESIO souhaitent acquérir une partie du terrain communal situé à l'angle de leur propriété, afin d'améliorer leur accès.

Le terrain concerné, d'une superficie de 110 m², correspond à une portion du chemin piétonnier qui borde l'espace public aménagé en terrain de jeux, au pied de l'avenue Esclangon, dans le quartier du Chamandier. La cession de ce terrain, du fait de sa localisation, ne remet pas en cause le fonctionnement du terrain de jeux limitrophe.

Le déclassement de la partie de terrain communal située à l'angle de la propriété de Monsieur et Madame CANAVESIO – en vue de sa vente – ne porte pas atteinte aux fonctions de desserte et de circulation dans le quartier.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de déclasser ce terrain, de libérer le dit terrain de tout aménagement ou réseau public souterrain, de vendre à M. et Mme CANAVESIO le dit terrain déclassé, au prix de 20.500 € et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

DEL053-09 Avis sur la déclaration d'utilité publique du projet "Isère amont" du SYMBHI et sur la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme

Par délibération n°106-08 en date du 9 juin 2008, le conseil municipal a émis un avis favorable à la déclaration d'utilité publique du Projet "Isère Amont" du Syndicat Mixte des Bassins Hydrauliques de l'Isère (SYMBHI) et un avis défavorable à la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) motivé par le refus de la suppression de tous espaces boisés classés (EBC) le long de l'Isère, la présence de deux Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique de type I et la possibilité de couper les arbres malgré la présence d'EBC.

L'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique portant à la fois sur l'utilité publique de l'opération et sur la mise en compatibilité du PLU et du schéma directeur s'est déroulée du 16 juin au 1^{er} août 2008.

La commission d'enquête émet donc un avis favorable au projet de mise en compatibilité du PLU de Gières, avis assorti d'une recommandation.

La suppression des EBC va à l'encontre du souhait de la commune de préserver au maximum les boisements existants, voire d'en planter de nouveaux afin de préserver un environnement agréable le long de l'Isère.

Néanmoins, afin de ne pas retarder le Projet Isère Amont, compte tenu de l'engagement du SYMBHI de préserver au maximum les boisements existants et de végétaliser les berges une fois les travaux effectués, la commune ne s'oppose pas à la mise en compatibilité du PLU de Gières.

Le conseil municipal, par 22 voix pour et 4 contre, décide d'émettre un avis favorable à la mise en compatibilité du PLU, sous réserve de l'engagement du SYMBHI de préserver au maximum les boisements existants et de végétaliser les berges une fois les travaux effectués, un avis favorable à la mesure compensatoire proposée (plantation au sud de la Chantourne) et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

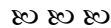
DEL054-09 Constitution d'une servitude de passage au bénéfice de GrDF sur la parcelle communale AH n°180

La société GrDF sollicite auprès de la commune, l'autorisation d'implanter un ouvrage de distribution publique de gaz, le long du rond-point du domaine universitaire. Cet ouvrage comprend une canalisation de 55m de longueur et ses accessoires techniques éventuels, enterrés à 0,80m minimum de profondeur par rapport au terrain naturel. Ce projet impacte la piste cyclable récemment réalisée dans le prolongement de l'avenue de Vignate jusqu'à la rue des Glairons.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de consentir une servitude de passage sur la parcelle AH n°180 au profit de GrDF, à titre gratuit, pour l'implantation d'une canalisation de gaz et de ses accessoires techniques et autorise M. le Maire à signer tous documents et actes relatifs à ce dossier.

QUESTIONS DIVERSES

Aucune question diverse n'est abordée lors de cette séance publique.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée. Il est 21h10.